



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réserve
au
Moniteur
belge



24117639

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

25 JUL. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0462 272 108**

Nom

(en entier) : **ŒUVRE D'ENTRAIDE DES EMPLOYES ET DES
OUVRIERS DES SOCIETES THY MARCINELLE ET DES
AUTRES SOCIETES DU GROUPE RIVA**

(en abrégé) :

Forme légale : **Association Sans But Lucratif**

Adresse complète du siège : **Rue de l'Acier 1 - 6000 Charleroi**

**Objet de l'acte : Renouvellement et nomination des administrateurs - nomination d'associés
"A" et "B" - pouvoirs**

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 JUIN 2024

5. Présentation et mise en place des nouveaux associés A et B suite à la nouvelle composition du Conseil d'Entreprise conformément à l'article 6 des statuts

Suite aux résultats des élections sociales organisées en mai 2024 par les sociétés Thy-Marcinelle et Stahlbeteiligungen Belgian Branch et la mise en place le 25.06.2024 d'un nouveau Conseil d'Entreprise unique qui en découle, les associés B seront, conformément à l'article 6 des statuts :

M Jacquy Neijns
M Alexandre Christian
M Labruyere Thomas
M Ben Ali Aymen
M Fernando Gianfrancesco
M Mauro Diadori
M Daniel Leroy

Toutes les personnes précitées acceptent.

L'Assemblée à l'unanimité accepte la nomination de 2 nouveaux associés A proposée par le Conseil d'Administration : M Raffaele Zamblera et M Giovanni Donvito qui acceptent.

La nouvelle liste des membres associés se compose donc comme suit :

Associés A :

M David Valenti
M Béchir Ben M'Barek
Mme Ingrid Duvivier
M Marco Sabbadini
Mme Julie Clerbois
M Giovanni Donvito
M Raffaele Zamblera

Associés B :

M Jacquy Neijns
M Alexandre Christian
M Labruyere Thomas
M Ben Ali Aymen
M Fernando Gianfrancesco
M Mauro Diadori
M Daniel Leroy

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Moniteur belge - la dernière édition du 10/08/2024

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant, du greffier ou de la personne ayant obtenu le mandat de représentation de l'entreprise, ainsi que la date et l'heure de la signature.

Au verso

Nom et signature des associés admissibles aux votes et des administrateurs.



A l'unanimité, l'Assemblée accepte les décisions du point 5.

6. Renouvellement - Nominations – Démissions d'administrateur

Conformément à l'article 28 des statuts, les mandats de tous les administrateurs sont arrivés à échéances.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs représentant des associés A :

- Monsieur David Valenti et
- Monsieur Marco Sabbadini qui acceptent.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateurs représentant des associés B :

- Monsieur Jacquy Neijns et
- Monsieur Fernando Gianfrancesco qui acceptent.

Les mandats d'administrateur sont exercés à titre gratuit et viendront à échéance le dernier jour du mois qui suit celui au cours duquel auront lieu des prochaines élections sociales.

Les administrateurs, représentés comme stipulé ci-dessus, acceptent ce mandat et déclarent qu'il n'y a pas de mesures qui s'opposent à cette acceptation.

Les administrateurs font élection de domicile au siège de l'association pour toutes les affaires relatives à l'exercice de ce mandat.

L'Assemblée désigne Monsieur David Valenti avec pouvoirs de délégation afin de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2024

1. Nomination du Président, du Vice-Président

A compter de ce jour et conformément à l'article 26 des statuts, Le Conseil décide à l'unanimité de nommer Monsieur David Valenti Président et Monsieur Jacquy Neijns Vice-Président du Conseil d'Administration qui acceptent.

2. Nomination des Administrateurs Délégués

A compter de ce jour et conformément à l'article 25 des statuts, le Conseil décide à l'unanimité de conférer les pouvoirs de gestion journalière à Monsieur David Valenti, Président et Administrateur Délégué et à Monsieur Jacquy Neijns, Vice-Président et Administrateur Délégué, agissant conjointement, qui acceptent. Ils porteront le titre d'Administrateur Délégué.

3. Pouvoirs

A compter de ce jour et conformément à l'article 30 des statuts, la représentation de l'ASBL, dans la gestion non journalière sera exercée par Monsieur David Valenti, Président, agissant conjointement soit avec Monsieur Jacquy Neijns, Vice-Président, soit avec Monsieur Fernando Gianfrancesco, Administrateur.

4. Divers

Le Conseil désigne Monsieur David Valenti afin de procéder aux formalités nécessaires à la publication de ces décisions.

David Valenti
Personne déléguée à la gestion journalière